

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018
Séance ordinaire n° 1/2018

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, LIVET Julien, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

Secrétaire de Séance : BAJARD Marie-Noëlle

Date de la convocation : 17 janvier 2018

Les comptes rendus des séances du 24 novembre et 15 décembre 2017 sont approuvés.

Mme le Maire rajoute à l'ordre du jour la création et la présentation de l'association « Raid'ingue de ma 2'5 ».

Messieurs Anthony MONTET et Fabien HERAULT présentent leur association « Raid'ingue de ma 2'5 ». Cette association a été créée afin que Messieurs Montet, Herault et Rota, jeunes St Martinois, participent à l'édition 2018 d'Europ'Raid. Elle a pour but d'organiser divers événements et actions locales à but caritatifs dans l'optique de récolter dons, matériels et fournitures. L'Europ'Raid est un tour d'Europe en automobile. Ce raid humanitaire, traversera 20 pays d'Europe en 23 jours. Chaque équipage doit acheminer 100 kilos de matériel scolaire qui sera distribué dans des écoles d'Europe de l'est. Afin de finaliser leur inscription à ce raid, l'association « Raid'ingue de ma 2'5 » sollicite une subvention de la commune. Après avoir entendu leur exposé, ainsi que le budget prévisionnel (s'élevant à 6 000 €), le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 € (Mme Thevenoux ne prend pas part au vote du fait de son lien de parenté avec Monsieur Rota).

INTERCOMMUNALITE

1. Transport scolaire : Mme le Maire informe que Roannais Agglomération souhaitait supprimer la ligne de transport scolaire vers l'école de St Martin car le coût est trop élevé pour seulement 6 utilisateurs : 23 700 €. Lors de l'entretien avec RA, Mme le Maire s'est strictement opposé à la suppression de ce circuit. Suite à la commission d'aménagement du 10 janvier dernier, le circuit devrait être maintenu tant que le nombre d'élèves utilisant ce service reste supérieur à 5.

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

2. Retour semaine à 4 jours : Mme Déplace informe que 47 réponses au questionnaire envoyé à toutes les familles sur le mode de garde du mercredi ont été reçues. 14 familles ont répondu favorablement pour un temps d'accueil le mercredi, ce qui correspond à 19 enfants. Elle informe également que le temps d'accueil du mercredi matin se déroulerait au centre de St Forgeux Lespinasse et non St Martin. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité le retour à la semaine scolaire de 4 jours. Le conseil d'école doit également se prononcer. Une réunion est programmée prochainement.
3. Bilan des activités de l'Association Jeunesse et Sport : Mme Déplace informe que la participation des enfants est toujours aussi importante au centre de loisirs de St Martin. Elle rappelle également que la soirée cabaret de cette année ne se déroulera pas à St Martin. Le cabaret est prévu le 3 juin après-midi à l'espace Noetika de La Pacaudière. A partir de la rentrée prochaine, l'AJS envisage d'intervenir dans les écoles, comme auparavant, soit le temps de midi, soit après la classe. L'association demande si la commune serait favorable à employer un groupe de 6 jeunes St Martinois pour des petits travaux, afin qu'ils autofinancent une sortie. La demande sera étudiée ultérieurement.
4. Ecole : Mme Déplace informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée prochaine 2018. Elle donne lecture d'une invitation au vernissage de l'école pour présenter les réalisations faites par les enfants sur l'art de la sculpture jeudi de 17h à 19h
5. Bulletin municipal : Mme le Maire communique le coût du bulletin qui s'élève à 1 311 € pour 44 pages. Celui-ci a un coût bien moins élevé que chez un imprimeur (environ 1 000 € de moins), ce qui permet d'avoir une plus grande liberté dans le nombre de pages. Cependant, nous avons omis de parler de M. Jean-Bernard Colombat, ancien secrétaire de mairie, décédé en 2017. Il convient aussi de rajouter sur les prochains bulletins ainsi que sur le site internet de la commune, l'installation de Baptiste Bourliere en tant qu'exploitant forestier.
6. Commission culture : Le spectacle d'Hugo le magicien a attiré environ 80 personnes dont 40 enfants. Le concert de l'Harmonie du Coteau également 80 personnes. 200 € ont été récoltés (entrées au panier) au profit du Sou des Ecoles. Concernant le concert des Cagettes du 10 février prochain, un nouveau devis a été approuvé d'un montant de 1 450 € au lieu de 1 200 €. En effet, il y a eu incompréhension pour les lumières techniques. Une buvette sera ouverte pendant l'entracte.

7. Etang : Mme Déplace informe que l'étang de La Poste a été empoisonné en deux fois. Les poissons proviennent des piscicultures Lafond et Lacroix. Coût total : 2400 € environ.
8. Ecran Salle des Fêtes : Mme le Maire donne lecture des devis Art Video, Manutan et AVI. Le conseil municipal approuve le devis ART VIDEO pour un écran de projection par l'arrière d'un montant de 2 283 € HT.
9. Emploi aidé : Mme le Maire informe que de nouveaux contrats aidés ont été créés : Parcours Emploi Compétences (PEC). Ceux-ci bénéficient d'une aide de 60 % au lieu de 90 % pour les CAE CUI. Le coût d'un tel contrat serait de 500 € par mois pour la commune. Le contrat de Mme Lenoir arrivant à échéance début avril, le conseil municipal est favorable à un contrat PEC de 6 mois à 22 heures hebdomadaires afin de terminer l'année scolaire.

FINANCES

10. Attribution de compensation provisoire RA : Madame le Maire informe que le montant provisoire s'élève à 150 732 €.
11. Produits des taxes 2017 : Mme le Maire fait le point sur le produit des taxes 2017
 - Taxe Habitation 71 850 € ;
 - Taxe Foncière Bâtie 121 985 € ;
 - Taxe Foncière Non Bâtie 38 623 € ;
 - Taxe sur les Pylones 13 893 €, ce qui fait un total de 246 351 €.

Elle donne, pour information, les recettes des taxes Saint Martinoises pour les autres entités publiques : EPCI (Roannais Agglomération) 324 673 € ; Département Loire 217 481 € ; Région Auvergne Rhône Alpes 102 066 €.

12. Point sur les subventions attendues : Mme le Maire donne lecture du bilan provisoire des subventions attendues pour les programmes d'investissement en cours :
 - Travaux sur les bâtiments (accessibilité, mise aux normes et clôture Agri Sud Est) : 7 000 € de l'enveloppe de solidarité du Département
 - Travaux de voirie : 60 648 € de l'enveloppe Voirie du Département (estimation des travaux 101 080 €)
 - Bar Restaurant : 60 000 € Département Loire, 40 000 € Région Auvergne Rhône Alpes
 - Ruine Rue du Commerce : 66 000 € Département Loire, 40 000 € Etat 1% Paysage, 20 000 € de Roannais Agglomération (fonds de concours)

Des dossiers de Dotation Equipements Territoires Ruraux ont été déposés pour les travaux de toiture du bâtiment Guillermier, le cheminement piéton, ainsi que les travaux de voirie du lotissement Gravinière (environ 20 % de subvention par dossier).

13. Bilan de l'analyse financière 2016 : Mme Moussière, Trésorière de Renaison, nous a transmis l'analyse financière de la commune pour l'année 2016. Celle-ci, adressée à tous les conseillers, démontre que les finances communales sont parfaitement saines.
14. Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget : Afin de payer les factures d'investissements sur le budget communal 2018, le conseil municipal autorise Mme le Maire à les mandater dans la limite du quart des prévisions inscrites au budget 2017.

BATIMENTS

15. Bâtiment Guillermier : M. Beurrier informe que les travaux de réfection du toit ont démarré cette semaine. Un devis complémentaire a été approuvé pour des travaux urgents : réfection du petit muret, démolition de la cheminée, pour un montant de 3 713,55 € HT. Nous sommes toujours en attente du devis de maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet d'aménagement global du bâtiment.
16. Bar Restaurant :
 - Le conseil municipal approuve la devanture proposée suite aux prescriptions de l'ABF.
 - La Société SA3E a réalisé le diagnostic amiante et plomb : l'amiante est présente dans le petit abri derrière le restaurant, et le plomb présent à plusieurs endroits dans les peintures.
 - Choix de la gérance : Monsieur Ducarre continue de nous transmettre des candidatures. Mme le Maire informe qu'elle a rendez-vous chez le notaire le 31/01 afin d'obtenir des renseignements sur les promesses de baux, baux commerciaux, etc... Mme le Maire réaffirme son pressenti favorable pour le couple de St Martin La Plaine. Le conseil municipal souhaite les rencontrer.
17. Ruine Rue du Commerce : La consultation pour le lot 1 Maçonnerie a été lancée. La date limite de réception est le 7 février. Actuellement une seule offre a été reçue en mairie. La signature des marchés est prévue le 21 février à 14h, l'ouverture des offres pour le lot 1 se fera à la suite.
18. Monument aux Morts : Le conseil municipal sollicite la DRAC pour une subvention relative au diagnostic rédigé par Archipat. Mme le Maire présente le diagnostic d'Archipat. L'estimation des travaux de rénovation s'élève à 43 000 € ht, sans compter tous les frais accessoires (MO, assurance, missions sécurité). Nous

- sommes dans l'attente d'un devis de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal approuve le diagnostic et l'estimation, et sollicite du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2019.
19. Mairie : les travaux aux sanitaires ont débuté cette semaine. M. Beurrier demandera à Bruno Dupuy s'il est toujours possible d'installer un évier/bac à poser sur le sol afin de faciliter la manipulation des seaux d'eau.
 20. Travaux divers : M. Beurrier informe que le devis Xavier Laurand d'un montant de 240 € a été approuvé pour la réfection du bandeau salle des fêtes. L'entreprise Sybellin fournira les plaques du plafond.
 21. Ecole : Mme Catheland informe que la fuite aux sanitaires de l'école persiste. Il y a également un problème d'eau stagnante vers le portillon entre les 2 bâtiments.
 22. Vestiaires : M. Beurrier informe que le groupe de climatisation réversible ne fonctionne plus au bout de 6 ans ! Le compresseur est trop loin de la climatisation. Il est actuellement à 18 mètres alors que le fabricant préconise, depuis peu, 15 mètres. Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Grange et la Société MEN.
 23. Devis stores : Mme le Maire donne lecture des devis pour l'installation de stores dans le bureau du maire, salle des fêtes et un rideau solaire pour le velux de la classe maternelle : Bard = 1 836 € ht ; Mr Stores = 2 335 € ht. Le conseil municipal approuve le devis de Bard.

VOIRIE

24. Lotissement Gravinière : Le conseil municipal approuve le devis Roannaise de l'Eau pour la création du branchement assainissement 7 097 € ht. Mme le Maire donne lecture de l'estimation globale des travaux : 148 015 €, soit un coût au m2 de 28 €. Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente du terrain au m2. Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (9 pour, 6 pour 22 €) fixe provisoirement le prix du m2 à **20 €**. Le prix définitif sera fixé après la signature des marchés, suite au conseil de Mme Moussière, Trésorière.
25. Cheminement piéton : Mme le Maire informe qu'un rendez-vous est prévu avec Mme Poussin le 14 février à 14h.
26. Réseau de Chaleur : Monsieur Gouin du SIEL visitera le bâtiment accompagné d'un ingénieur le 30/01 à 11 h.
27. Matériel voirie : M. Jeneste informe que le broyeur d'accotement montre des signes d'usure. M. Jeneste doit se renseigner pour une éventuelle reprise et l'achat d'un neuf.
28. Panneau lumineux : le panneau est installé. Certains conseillers pensent qu'il conviendrait de le faire pivoter, ou de supprimer le mot « Bienvenue ».
29. Stade : M. Dumas demande si la fuite du stade est réparée ? Toujours pas. Il conviendrait de demander le changement du compteur à la Teyssonne. A savoir le coût sera à notre charge.

QUESTIONS DIVERSES

30. Télétransmission : Le conseil municipal approuve les conditions générales pour le renouvellement de la convention de télétransmission des actes et documents budgétaires au contrôle de légalité. Cette convention est prévue pour une durée de 5 ans pour un coût de 50 € ht.
31. Divers : Un administré nous demande si la commune est favorable à la vente de l'ancien lave-vaisselle de la cantine. Mme le Maire informe qu'il fonctionne. Le conseil municipal donne son accord pour la vente mais ne fixe pas de prix. L'administré fera un don au CCAS en contrepartie.
32. Dates des prochaines réunions : conseil municipal les : 2 mars, 16 mars (spécial budget) et 30 mars. Repas avec la commune de St Pierre Laval à St Martin le 16 février 19h. Commission bâtiment le 12 février ; commission culture le 26 février.

Séance levée à 23h40